

La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée. (« CDS Itée») – Demande de suspension, pour l'année 2014, de l'exigence prévue au paragraphe 29.2(b) de la Décision de reconnaissance 2012-PDG-0142.

L'Autorité des marchés financiers publie la demande déposée par CDS Itée visant à suspendre le dépôt du premier rapport sur les constatations, conclusions et recommandations afin de corriger les lacunes ciblées lors de son auto-évaluation en regard des principes pour les infrastructures de marchés financiers qui lui sont applicables.

Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2014-07-17 Vo.11 No. 28

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 24 juillet 2014, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca